

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 octobre 2020

PRESENTS : BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, JEANDOT Julie,

Absent excusé : MOUREZ Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme JEANDOT Julie

-
- 0) Le compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Décision modificative budgétaire (service de l'eau) :

Relativement à la durée d'amortissement d'un bien, Il convient de créditer les comptes 777 et 1391 chapitre 042 pour la somme de 94€

Le conseil municipal (CM) approuve à l'unanimité.

2° Protection fonctionnelle des élus :

Le Maire indique que conformément à l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commune est tenue de protéger le maire et les adjoints ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion (ou du fait) de leur fonctions.

Le décret n°2020-1072 précise que pour les communes de 100 à 499 habitants, l'Etat compense ces frais d'assurance à hauteur de 87€.

L'exposé du Maire entendu, les conseillers valident à l'unanimité.

3° Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI):

Le Maire présente aux élus la réglementation en matière de défense incendie qui est organisée par l'arrêté préfectoral n° 39-2017-06-30-004 : ce service public incombe à la Commune.

Le SCDECI permet de constater l'état existant de la défense incendie, d'identifier les carences et de définir les priorités d'équipements. Il doit être élaboré par la Commune puis validé par le SDIS39 (*service départemental d'incendie et de secours pompiers*).

En vue de respecter cette obligation légale, le Maire suggère aux élus de souscrire une assistance à maître d'ouvrage proposée par le SIDECE (organisme départemental de conseil auprès des collectivités).

Un devis correspondant de 2393,50€ HT est présenté en séance puis mis au vote : 8 pour et 2 abstentions.

4° Don de terrains à la commune:

Le Maire explique qu'il a été contacté par M. Pascal BARRY qui souhaite donner à la Commune l'essentiel des parcelles AB 11 et ZE40 (situées à l'entrée du village) afin de lui permettre de les utiliser (si nécessaire) dans un projet d'intérêt commun.

Du fait de cette opportunité, M. le Maire expose que ces parcelles pourraient accueillir (le cas échéant) un réservoir incendie pour la parcelle AB11 (ancien terrain de tennis) et renforcer l'accessibilité à la station de pompage pour la parcelle ZB40.

M. BARRY souhaite conserver l'usage d'une partie de la parcelle AB11 et est disposé à céder une bande de terrain en parcelle AB12. De fait, il convient de solliciter un géomètre-expert afin de disposer de la maîtrise foncière sur les parties cédées.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*accepte le don,

*autorise le Maire à solliciter les services d'un géomètre-expert et à poursuivre le projet.

5° Projet d'échange de parcelles entre la Commune et un particulier.

Le Maire expose un projet d'échange envisagé avec M. François BRETON suite à un non renouvellement de bail agricole :

*la Commune abandonnerait à M. BRETON une partie de la parcelle ZB8 (Chaumois Boivin) constituée de vaine pâture et de bois-taillis (actuellement louée à bail) pour une contenance estimée de 15a 64ca, située en prolongement de sa propriété.

*M. BRETON céderait à la Commune la parcelle ZE56 (virage de Boeuvon, mont des Chaumois) de 15a 58ca constituée de bois-taillis et friche boisable, touchant la forêt communale et pouvant servir de dépôt de bois. M.BRETON s'engage à partager les frais de bornage nécessaires.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*accepte les conditions de l'échange,

*autorise le Maire à solliciter les services d'un géomètre-expert et à poursuivre le projet.

6° Etude de devis pour le remplacement des chéneaux de l'église.

Vu l'état de dégradation actuel des chéneaux de l'église, M. le Maire indique qu'il conviendrait d'envisager leur remplacement l'année prochaine. Après débat, le CM accepte à l'unanimité le principe de ces travaux.

Après étude des trois devis proposés, le CM retient l'entreprise SARL PONCET Maurice pour un montant de 2992,35€ HT.

7° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).

Exposé des thèmes abordés en réunions de commissions par les délégués communaux présents: installation des délégués et présentation des modalités de fonctionnement pour la mandature, projets en cours.

8° Questions diverses :

8.1 : Protection des objets religieux (église ST Gilles de BLOIS).

Lors d'une récente rencontre entre le Maire et le Doyen de la Paroisse, celui-ci a émis le souhait que la sacristie de l'église soit dotée d'une serrure trois-points afin de mieux préserver les biens sacrés du culte (séries de vols récents dans les villages alentours).

La conservation légale est à la charge de la Commune qui en est généralement propriétaire (*loi de 1905*). Dans l'immédiat, ces objets de valeurs ont été placés en lieu sûr et sont mis à disposition de l'Eglise pour les offices religieux.

8.2 : Remplacement des compteurs d'eau (réseau du village).

Le Maire indique que conformément au budget voté pour 2020 et avec un tarif unitaire renégocié à la baisse, l'intégralité des compteurs sera remplacée à partir du mois d'octobre.

8.3 : Blason communal.

Le Maire propose aux élus la création d'un blason illustrant les armoiries communales afin de renforcer l'identité locale et d'améliorer la reconnaissance de la collectivité à l'extérieur.

Après étude des travaux d'un héraldiste bénévole, le CM valide à l'unanimité le projet et retient l'une des effigies qui sera présentée dans le prochain bulletin municipal.